

## VIADUC DU GRENAND - La Bridoire Aménagements et signalétique Canyonisme, randonnée, pêche

### \* Détail des aménagements pour chacune des activités :

#### Le canyonisme :

- 1) Sortie obligatoire en amont du viaduc, par le sentier aménagé, fléché.
- 2) Passage sur la route, sous le pont du viaduc côté sud.
- 3) Redescente en aval du viaduc, par le sentier aménagé, fléché.

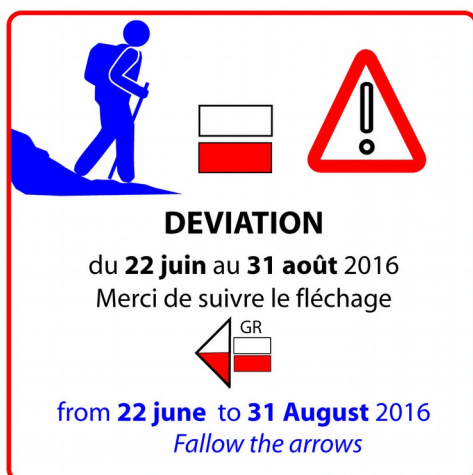
#### La pêche :

- 1) Interdiction d'accéder à la partie de la rivière qui se trouve en contre bas du viaduc.
- 2) Respecter la signalétique suspendue au milieu de la rivière et sur les berges

#### La randonnée pédestre :

- 1) Déviation de l'itinéraire de Grande Randonnée - GR
- 2) Fermeture du sentier de la Combe du Grenand entre la cascade de la Loue et la passerelle.
- 3) L'accès en aller-retour à la cascade de la Loue restera possible.
- 4) Les itinéraires de randonnées sur le plateau des Roches seront accessibles et il sera possible d'effectuer une boucle par le Bert puis les Roches et un aller-retour vers la passerelle du Grenand.

### \*\* Détail de la signalétique :



**Merci de respecter la signalétique d'interdiction et le fléchage mis en place.**